



COMMUNE D'AUBONNE  
Conseil communal

11/07

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2007

Présidence : Mme Christine Dubugnon

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal d'octobre 2007 n° 11/07 "Rapport accompagnant le budget 2008"  
ouï le rapport de la commission des finances  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le budget de l'année 2008 de la Commune d'Aubonne faisant apparaître un montant de Fr. 22'447'300.- aux dépenses, Fr. 21'966'900.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de dépenses de Fr. 480'400.-.
2. donne décharge à la commission des finances de son mandat.

Amendement :

Nouveaux éléments à prendre en compte dans un budget rectifié avec un taux d'imposition de 72 % :

- les revenus du poste "2-Finances" passent de Fr. 13'457'000.- à Fr. 13'128'450.-
- les charges du poste "7-Sécurité sociale" passent de Fr. 4'476'600.- à Fr. 4'628'450.-.

Ces modifications se reportent sur les grands totaux qui font apparaître Fr. 22'447'300.- aux dépenses, Fr. 21'966'900.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de dépenses de Fr. 480'400.-.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

C. Dubugnon

R.-M. Regjodor